



myenergy
Luxembourg



CLEVER PRIMES

**Soutenir une relance
économique verte et durable**



Aides financières pour installations photovoltaïques

Programme top-up PRIME House du 20.04.2020 au 31.12.2021



Installation solaire photovoltaïque

PRIME
House

Subvention (% des coûts)

Plafond

≤ 30 kW

20 %

500 € / kW_C

Nouveaux tarifs d'injection à partir du 1^{er} avril 2021

Tarifs d'injection pour les systèmes avec une puissance électrique jusqu'à 30 kW_C maximum :

Entre 0 kW_C et 10 kW_C

Première injection Tarif € / kWh

2021 0,1552

2022 0,1506

2023 0,1461

Entre 10 kW_C et 30 kW_C

Première injection Tarif € / kWh

2021 0,1458

2022 0,1415

2023 0,1372

Tarifs d'injection pour grandes installations photovoltaïques sans création de coopérative :

Entre 30 kW_C et 100 kW_C

Première injection Tarif € / kWh

2021 0,1244

2022 0,1194

2023 0,1147

Entre 100 kW_C et 200 kW_C

Première injection Tarif € / kWh

2021 0,1198

2022 0,1150

2023 0,1104

Rentabilité : exemples

Hypothèses :

- Prix : de 1.500 € / kW_C à 2.000 € / kW_C
- Production annuelle : 950 kWh / kW_C (avec une dégression de 0,5 % par an)
- Tarif d'injection 2021 : de 0,1552 – 0,1458 € / kWh

	Installation de 7 kW _C	Installation de 30 kW _C
Coûts d'investissement	10.500 € - 14.000 € (TVA incluse)	39.000 € - 54.000 € (TVA incluse)
Subvention PRIME House*	1.743 – 2.324 €	6.474 € - 8.964 €
Production d'électricité annuelle (estimation)	6.400 kWh / an	27.500 kWh / an
Revenu par an	993,28 € (avec 0,1552 € / kWh)	4.009,5 € (avec 0,1458 € / kWh)
Revenu sur 15 ans	14.899,2 €	60.142,5 €
Temps de retour	8,8 – 11,8 ans	8,1 – 11,2 ans

*Subvention sur le prix (sans TVA) de l'installation de 20 % (plafond de 500 € / kW_C).

My Energy G.I.E. décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans ces exemples. Les indications définitives devront être calculées par votre installateur.

Pensez à informer vos clients des points suivants

Demander les autorisations nécessaires

- Se renseigner auprès de la commune compétente pour la réalisation du projet pour savoir si une autorisation est nécessaire.
- Prendre de contact avec le gestionnaire de réseau de votre infrastructure électrique pour la requête initiale et la réception finale.

Demander le rachat de l'électricité et autres aides

- Signature du contrat avec le gestionnaire de réseau et réception finale de l'installation.
- Se renseigner auprès de sa commune pour savoir si des aides communales sont disponibles.

Respecter la réglementation fiscale

- Si la puissance de l'installation dépasse 4 kW_C, le bénéfice est imposable. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur myenergy.lu, rubrique photovoltaïque ou bit.ly/fiscalité_PV.



myenergy.lu

Guichet unique
des aides au logement

Hotline 8002 10 10
guichet@ml.lu

guichet.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT

28, rue Glesener, L-1630 Luxembourg
T. +352 40 66 58 - R.C.S. Luxembourg C84



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement